



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

N° 000161 / MEJ / DJS

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

.....
Le Directeur

Papeete, le 14 JAN. 2020

Affaire suivie par :
paj

à

Monsieur Thierry ARIIOTIMA
Président de la Fédération tahitienne de football
BP 50358 - 98716 Pirae - Rue Paul Bernière

Objet : Attribution de la délégation de service public.

Réf. : - Délibération n°99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française ;
- Arrêté n°99 CM du 21 janvier 2000 modifié, relatif à l'agrément des fédérations sportives ;
- Arrêté n°491 CM du 31 mars 2000 modifié, fixant les conditions d'attribution et de retrait de la délégation aux fédérations sportives en Polynésie française ;
- V/demande de délégation de service public en date du 04 octobre 2019.

P.J. : Arrêté n° 14312/MEJ du 27 décembre 2019.

Monsieur le Président, *cher Thierry,*

J'ai l'honneur de vous informer que la Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports a, par arrêté n° 14312/MEJ du 27 décembre 2019 joint à la présente, attribué à votre fédération sportive la délégation de service public pour les disciplines suivantes : le football, le "beach soccer" et le "futsal".

Je vous précise que cette délégation est accordée à compter de la publication dudit arrêté au journal officiel jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette reconnaissance du pays vous permet notamment, dans les conditions définies par la délibération susvisée, d'organiser la discipline et de délivrer des titres internationaux et locaux.

Enfin, je vous informe que votre fédération pourra, à tout moment, faire l'objet d'un contrôle des conditions d'octroi de délégation de service public.

À ce titre, veuillez, d'une part à fournir les documents prévus par les arrêtés cités en référence, et d'autre part, à justifier que votre fédération met en œuvre, chaque année, des actions tendant au développement du sport pour tous (sports de masse) et du sport de haut niveau, et à la formation de ses membres et cadres techniques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre et par délégation,

Anthony PHILIPPE
Le Directeur





Accordant la délégation de service public à la Fédération Tahitienne de Football.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°650/PR du 23 mai 2018, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n°660/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports ;

Vu la délibération n°99-176/APF du 14 octobre 1999 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°99/CM du 21 janvier 2000 modifié, relatif à l'agrément des fédérations sportives ;

Vu l'arrêté n°491/CM du 31 mars 2000 modifié, fixant les conditions d'attribution et de retrait de la délégation aux fédérations sportives en Polynésie française ;

Vu la demande de délégation de service public de la Fédération Tahitienne de Football en date du 04 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable du Comité olympique de Polynésie française du 19 décembre 2019 ;

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MEJ	1
DJS	1
JOPF	1
Int. s/c DJS	1

Trans. (avec AR) :

HC	1
----	---

Lexpol :

DMRA

ARRÊTE

Article 1er. - La délégation de service public, prévue à l'article 9 de la délibération n°99-176/APF du 14 octobre 1999 modifiée, est accordée à compter de la publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2023, à la Fédération Tahitienne de Football pour les disciplines suivantes : le football, le "beach soccer" et le "futsal".

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

27 DEC. 2019

Pour Ampliation,
pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

Le Ministre
de l'éducation,
de la jeunesse et des sports



Christelle LEHARTEL